



20 avril 2017

Episode de gel Vignoble valaisan fortement endommagé

(IVS).- S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan précis, le premier épisode de gel de printemps a durement frappé le vignoble valaisan. L'Office de la viticulture a procédé aux premières estimations des dégâts après la nuit du 18 au 19 avril avec des températures largement négatives. Plus de 550 hectares de vignoble seraient fortement endommagés. Les vignes de plaine et de bas de coteaux ont été fortement touchées. Le débourrement précoce et les températures particulièrement basses expliquent l'ampleur des dégâts. La deuxième nuit du 19 au 20 avril a été encore plus froide, généralisant les dommages sur l'ensemble du vignoble de Martigny à Viège.

Les températures clémentes de ce début d'année ont favorisé un débourrement précoce de la vigne. L'Office de la viticulture a annoncé une avance de quinze jours par rapport à la moyenne décennale. Cette situation exposait plus fortement les vignes à un gel de printemps.

Durant la première nuit, du 18 au 19 avril, un fort gel a touché principalement les parcelles de vigne de plaine et de bas de coteaux. Les premières estimations de l'Office montrent que plus de 550 hectares ont été fortement endommagés entre Sion et Martigny.

La nuit du 19 au 20 avril a enregistré des températures encore plus froides. Selon les contacts pris avec des vigneron, les vignobles entre Viège et Sion ont également été endommagés par le gel. Compte tenu des températures glaciales, l'ensemble des régions du vignoble valaisan est touché. Actuellement, il n'est pas encore possible de mesurer l'ampleur des surfaces supplémentaires concernées.

De plus, cette situation pourrait encore s'aggraver avec les températures annoncées pour les nuits de jeudi et vendredi.

L'Office de la viticulture continuera d'informer via les communiqués phytosanitaires sur les soins qui devront être apportés aux vignes touchées par ce gel. Ses collaborateurs se tiennent à disposition des vigneron.

L'Office des améliorations structurelles peut venir en aide aux vigneron concernés par différentes aides financières, notamment des prêts sans intérêt ou par des reports de remboursement pour les vigneron au bénéfice d'un crédit agricole. Enfin, des crédits sans intérêts peuvent être obtenus pour la reconstitution du capital plant.

Un bilan plus précis de l'étendue des dégâts sera établi dès que la vague de froid qui touche actuellement le Valais sera passée. L'Office de l'arboriculture évalue également les dégâts sur les arbres fruitiers. Un bilan complet sera tiré lorsqu'un point de situation complet aura pu être établi. En cas de dégâts importants, des aides spécifiques pourront également être accordées.

Personnes de contact :

Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture, 027 606 76 45

Laurent Maret, chef de l'Office des améliorations structurelles, 027 606 78 00

